



Renseignement sur les droit des locataires

Par **manceaux92**, le **12/01/2010 à 18:46**

Bonjour,alors voila ça fais 1ans que j ai une inondation bénigne qui viens du dessus de chez moi ,que je continue a payer mon loyer normalement,que le locataire et le propriétaire du dessus ne font rien ,de mn cotée mn proprio a assigner l autre propriétaire ,ma question est quelles sont mes droits ,et trouver vous normal que je continue a payer mn loyer a pleins tarif.

Par **Marion2**, le **12/01/2010 à 18:59**

Bonjour,

Vous devez continuer à régler votre loyer.

Votre propriétaire n'est en rien responsable de ce dégât des eaux. De plus, il a assigné le propriétaire de l'étage supérieur.

Il assume donc très bien son rôle de bailleur.

Cordialement.